



**POPULATIONS D'OISEAUX SENSIBLES A L'ÉOLIEN
DANS UN RAYON DE 10 KM AUTOUR DU PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE FROISSY (60)**

⇒ Novembre 2021

Document transmis à CALIDRIS le 16/11/2021

Préambule : site considéré et données synthétisées

Cette note considère l'ensemble des données disponibles dans la base de données Clicnat au 03/11/2021, dans un rayon de 10 km autour de la zone d'implantation potentielle du projet pour les espèces suivantes considérées comme potentiellement sensibles au développement des parcs éoliens en Picardie :

- le Busard cendré – *Circus pygargus*,
- le Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus*,
- le Busard des roseaux – *Circus aeruginosus*,
- le Busard pâle – *Circus macrourus*,
- l'Œdicnème criard – *Burhinus oedicnemus*,
- le Vanneau huppé – *Vanellus vanellus*,
- le Pluvier doré – *Pluvialis apricaria*.

Rappelons que ces données sont issues d'inventaires ponctuels ou d'observations opportunistes, elles ne sont donc pas à considérer comme exhaustives.

□ **Œdicnème criard – *Burhinus oedicnemus*** (Nb de citations : 33)

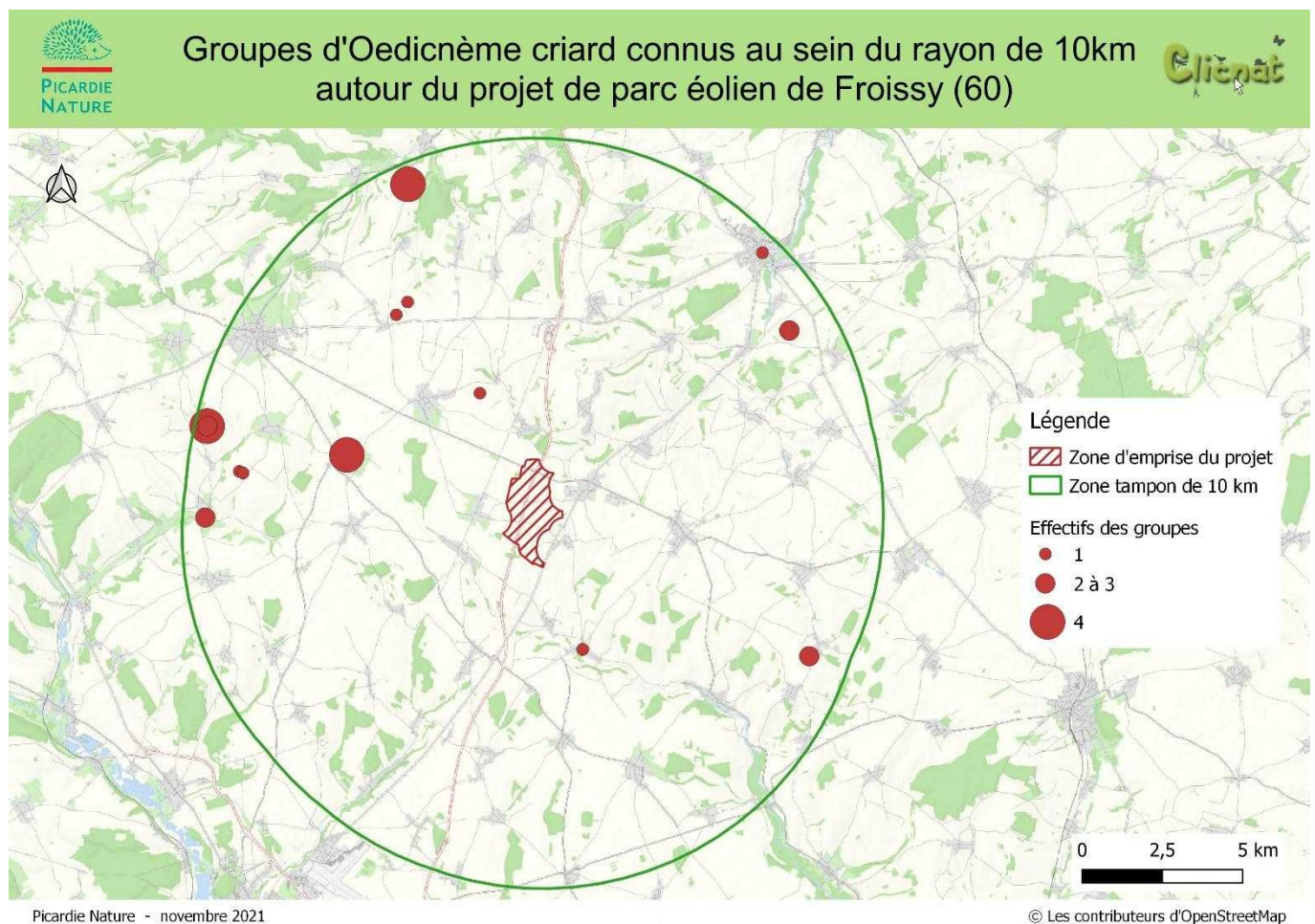
Ce limicole est un oiseau des milieux chauds et secs. Dans notre région, il occupe notamment les cultures sarclées avec affleurement de calcaire et de silex dans lesquelles il se reproduit.

Une trentaine de données concernent l'Œdicnème criard sur le secteur d'étude qui se concentre plutôt au nord-ouest de la zone d'implantation, comme le montre la **Carte 1**.

Aucun rassemblement postnuptial n'a été observé sur la zone qui semble pourtant favorable pour l'espèce. En effet, celle-ci est composée de grandes plaines agricoles. Il est cependant possible que des rassemblements post-nuptiaux soient à découvrir dans le secteur, notamment là où de grandes parcelles cultivées en pente peuvent être favorables.

Les enjeux concernant cette espèce sont donc faibles sur ce secteur. Des recherches complémentaires seraient nécessaires.

Notons également que l'implantation cumulée de nombreux parcs éoliens en Picardie crée une perte de zones favorables à de tels rassemblements de cette espèce dans la région. Les zones de quiétude restantes sont donc à considérer avec attention.



Carte 1 : Groupes d'Œdicnème criard connus au sein du rayon de 10 km autour du projet de parc éolien.

□ Vanneau huppé – *Vanellus vanellus* (Nb de citations : 149)

Les plaines picardes sont des zones propices aux stationnements migratoires et hivernaux du Vanneau huppé. Elles représentent un enjeu majeur dans le cycle de vie de cette espèce.

Parmi les 149 données de Vanneau huppé compilées dans Clicnat, 98 % concernent la période inter-nuptiale (migration et hivernage) entre le 15 août et le 15 mars.

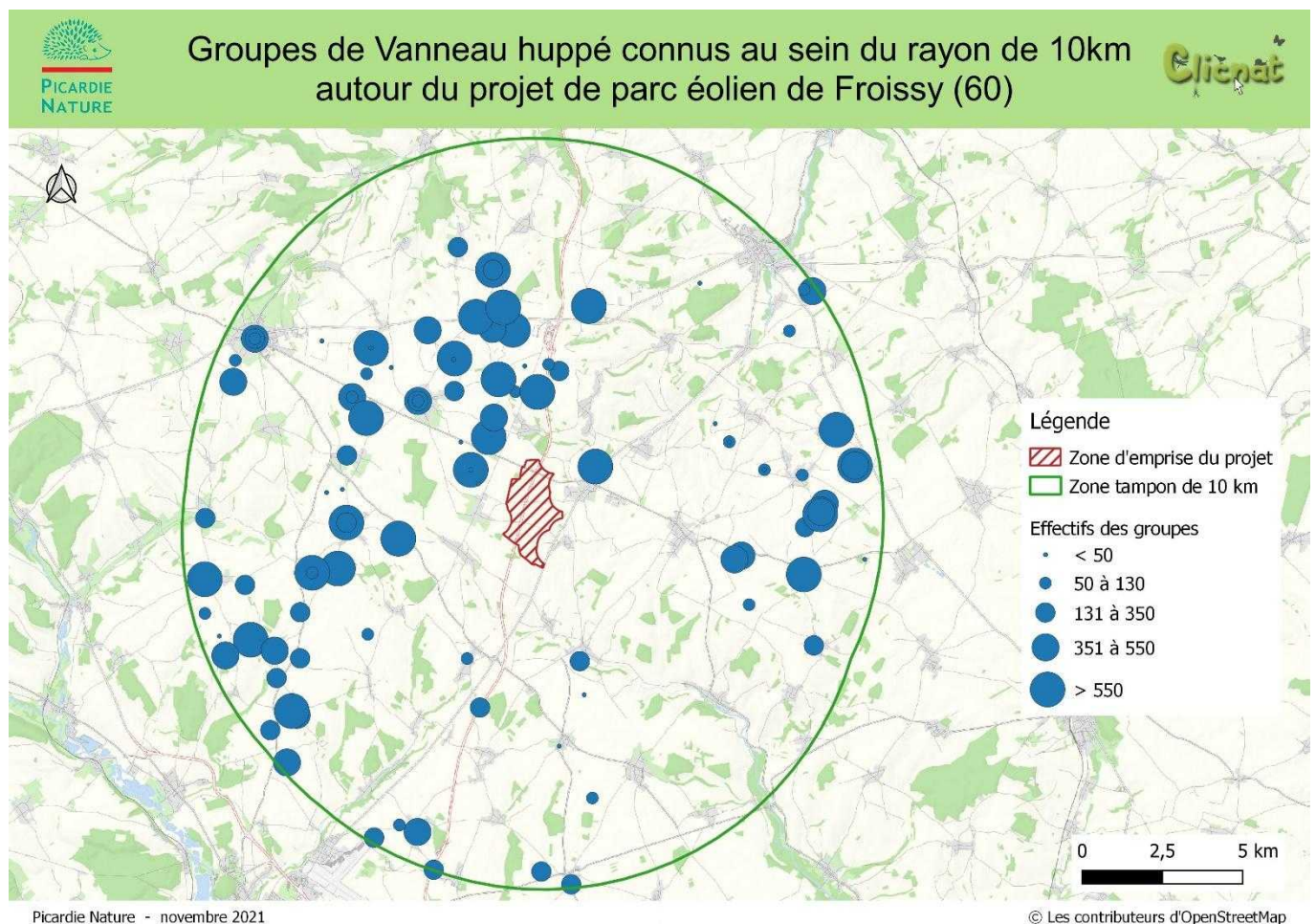
Deux groupes de plus de 5000 individus ont déjà été notés en halte migratoire et d'hivernage dans la zone d'étude sur les communes de Lachaussée-du-Bois-d'Écu (2005) et Maisoncelle-Tuilerie (2005) comme le montre la **Carte 2**.

Les autres données, en période de reproduction, concernent :

- } des groupes d'individus, observés en vol ou en gagnage,
- } des individus isolés ou des couples dont certains présentent des indices de nidification allant de « possible » (parades, défense du territoire...) à « certain » (couvaison, jeunes...).

Les rassemblements d'oiseaux occupent principalement le nord-ouest de la zone, comme le montre la **Carte 2**, mais d'autres groupes et couples sont visibles sur l'ensemble de celle-ci.

Les enjeux concernant cette espèce sont donc forts sur ce secteur, notamment pour les rassemblements inter-nuptiaux en plaine agricole. Pour cette espèce, l'implantation cumulée de parcs éoliens limite la capacité d'accueil de la région. Les zones de quiétude restantes sont donc à considérer avec attention.



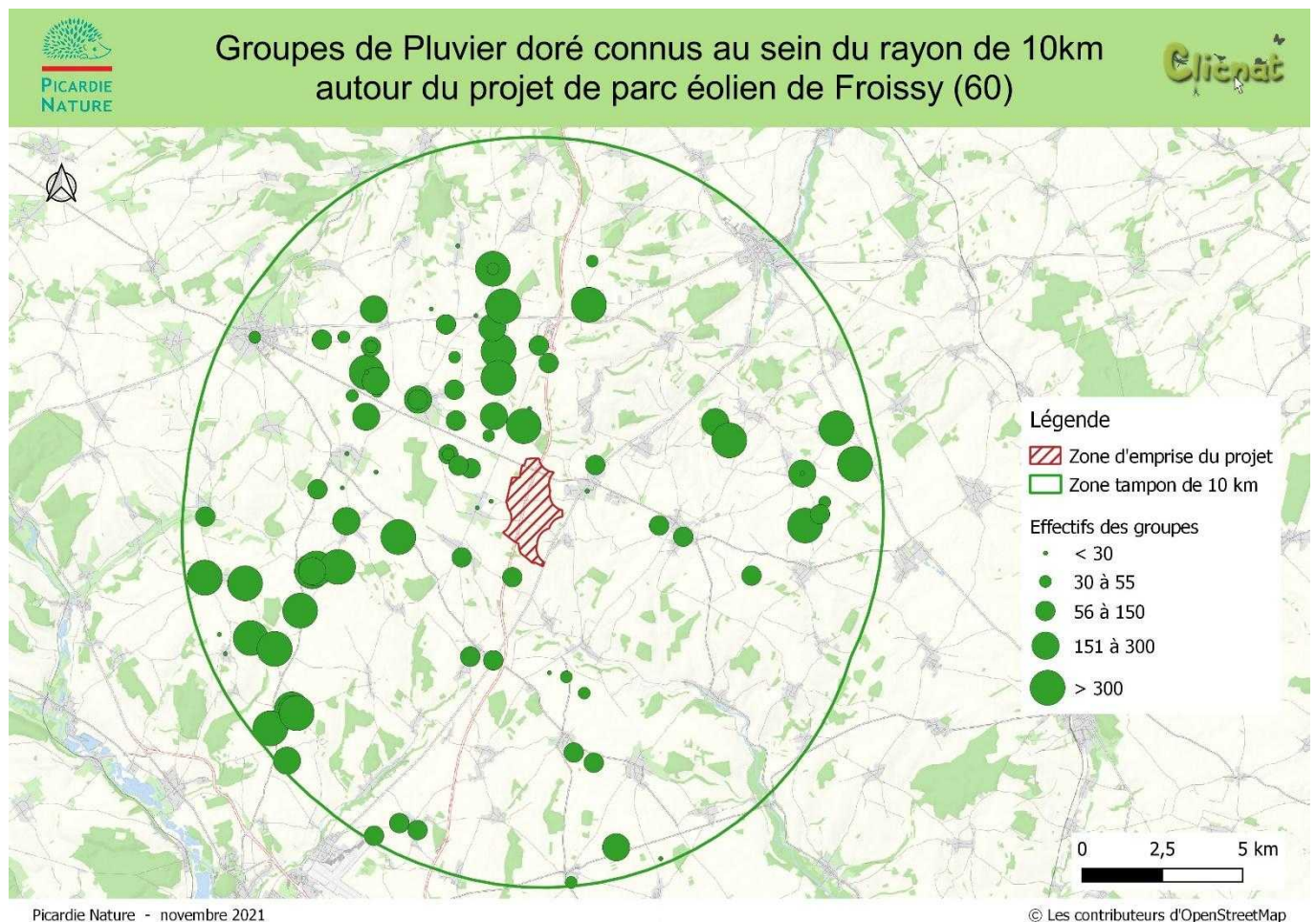
Carte 2 : Groupes de Vanneau huppé connus au sein du rayon de 10 km autour du projet de parc éolien.

Pluvier doré – *Pluvialis apricaria* (Nb de citations : 151)

Comme pour le Vanneau huppé avec lequel il est souvent observé, les plaines picardes sont des zones réputées pour les stationnements migratoires et en hivernage du Pluvier doré.

Plus de 150 groupes de Pluvier doré ont été notés dans le secteur d'étude et se concentrent dans le quart nord-est de la zone, comme le montre la **Carte 3**. Sept groupes de plus de 1000 individus ont été observés, avec un maximum de 3700 individus sur la commune de Luchy en 2000.

Les enjeux pour cette espèce sont donc forts dans ce secteur. Notons que là aussi, l'implantation cumulée de nombreux parcs éoliens engendre une disparition d'habitats favorables, ce qui limite la capacité d'accueil de la région pour cette espèce. Les zones de quiétude restantes sont donc à considérer avec attention.



Carte 3 : Groupes de Pluvier doré connus au sein du rayon de 10 km autour du projet de parc éolien.

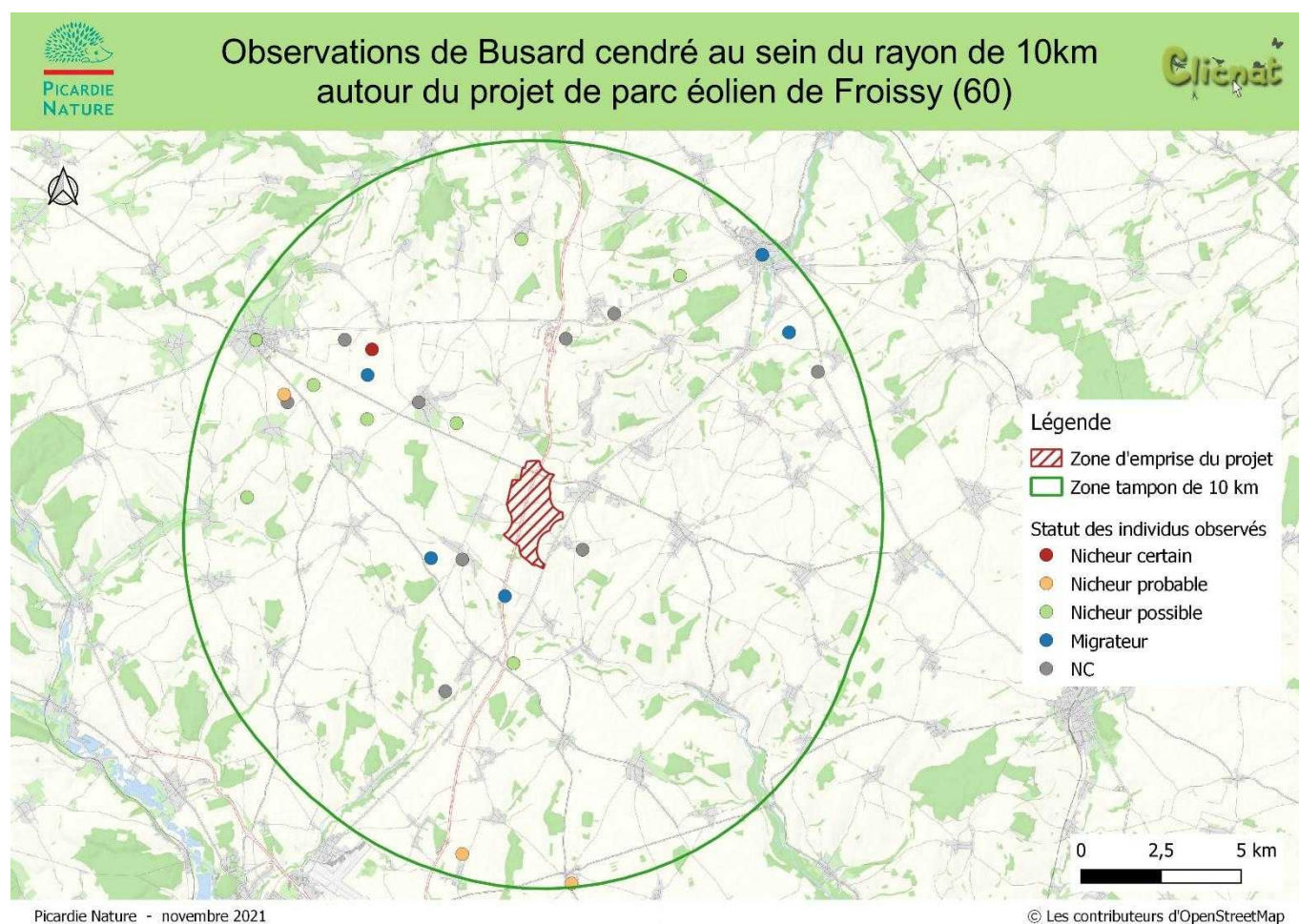
□ Busard cendré – *Circus pygargus* (Nb de citations : 29)

Les cultures picardes sont des milieux particulièrement fréquentés par le Busard cendré, tant pour la chasse que pour la reproduction.

29 observations de Busard cendré ont été faites sur la zone d'étude. L'espèce est présente sur la zone d'étude, principalement en migration ou en tant que nicheuse possible. Elle a été notée en tant que nicheuse certaine sur la commune de Viefvillers en 2007 et en tant que nicheuse probable sur les communes de Nivillers (2018), Rotangy (2017) et Fouquerolles (1996).

La présence de l'espèce se concentre dans l'ouest de la zone d'implantation du projet, mais plusieurs individus ont été observés en migration dans des zones proches de la zone d'implantation (**Carte 4**).

Les enjeux pour cette espèce sont donc forts dans le secteur. Des inventaires complémentaires seraient nécessaires afin d'affiner le statut de nidification du Busard cendré sur l'ensemble de la zone.



Carte 4 : Observations et statuts du Busard cendré dans un rayon de 10 km autour du projet éolien.

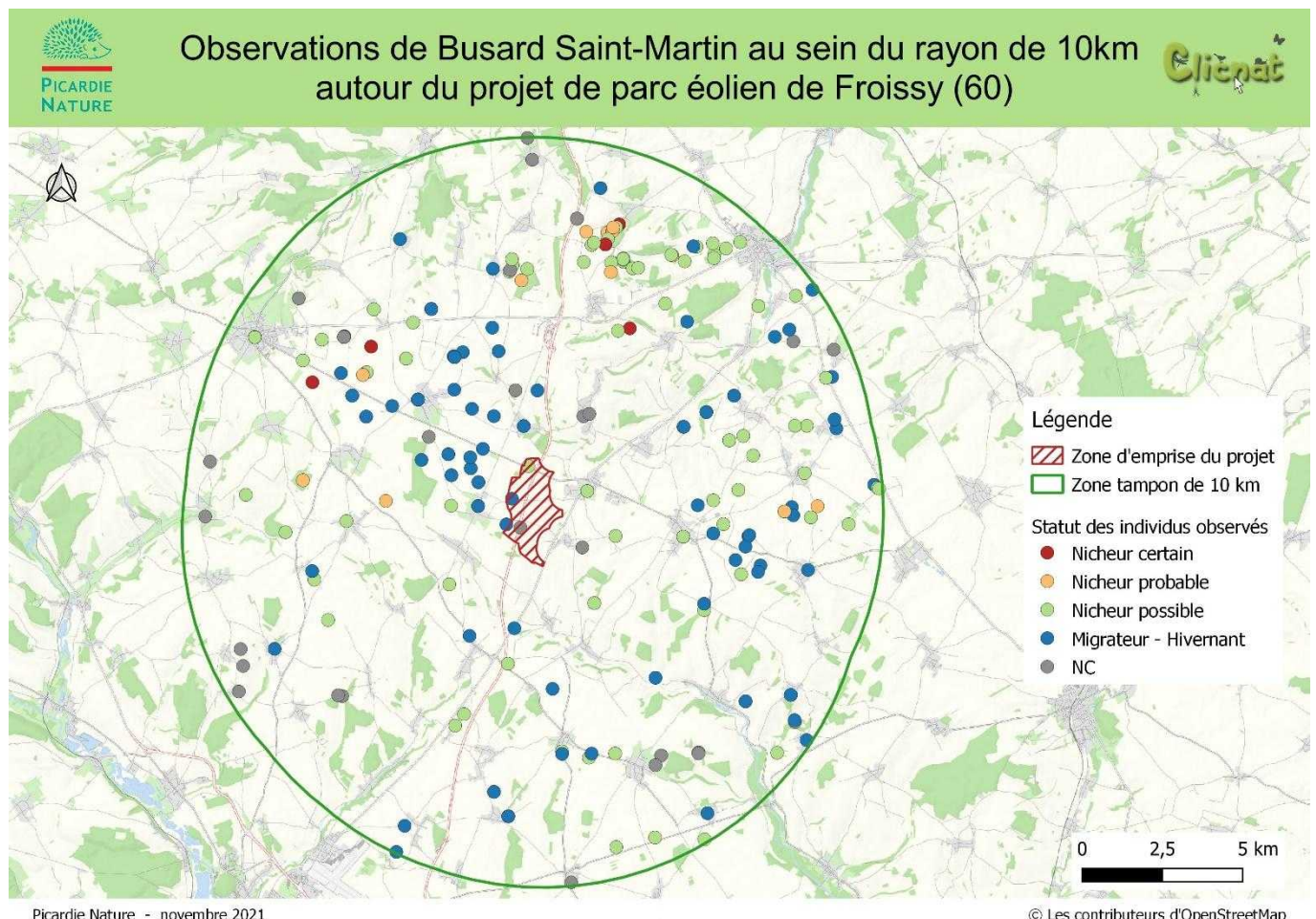
□ Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus* (Nb de citations : 244)

Tout comme le Busard cendré, le Busard Saint-Martin est une espèce qui fréquente tout particulièrement les cultures picardes pour la chasse et la reproduction, mais il installe régulièrement son nid en boisement, dans les jeunes parcelles en régénération.

L'espèce est très fréquente sur l'ensemble de la zone d'étude (**Carte 5**) avec des indices de nidification qui permettent de classer l'espèce comme nicheuse certaine sur les communes d'Auchy-la-Montagne (2007), Francastel (2002 et 2007), Rotangy (2007), Troussencourt (2010), Viefvillers (2007) et Villers-Vicomte (2019 et 2021). Elle est nicheuse probable et possible sur diverses communes du secteur.

Plusieurs observations ont été faites au sein de la zone d'implantation du projet. Ce sont principalement des individus en migration ou hivernant.

La présence de différents massifs forestiers sur l'ensemble de la zone des 10 km génère un enjeu fort pour le Busard Saint-Martin qui y niche.
Des inventaires complémentaires seraient nécessaires afin d'affiner le statut de nidification du Busard Saint-Martin sur la zone.



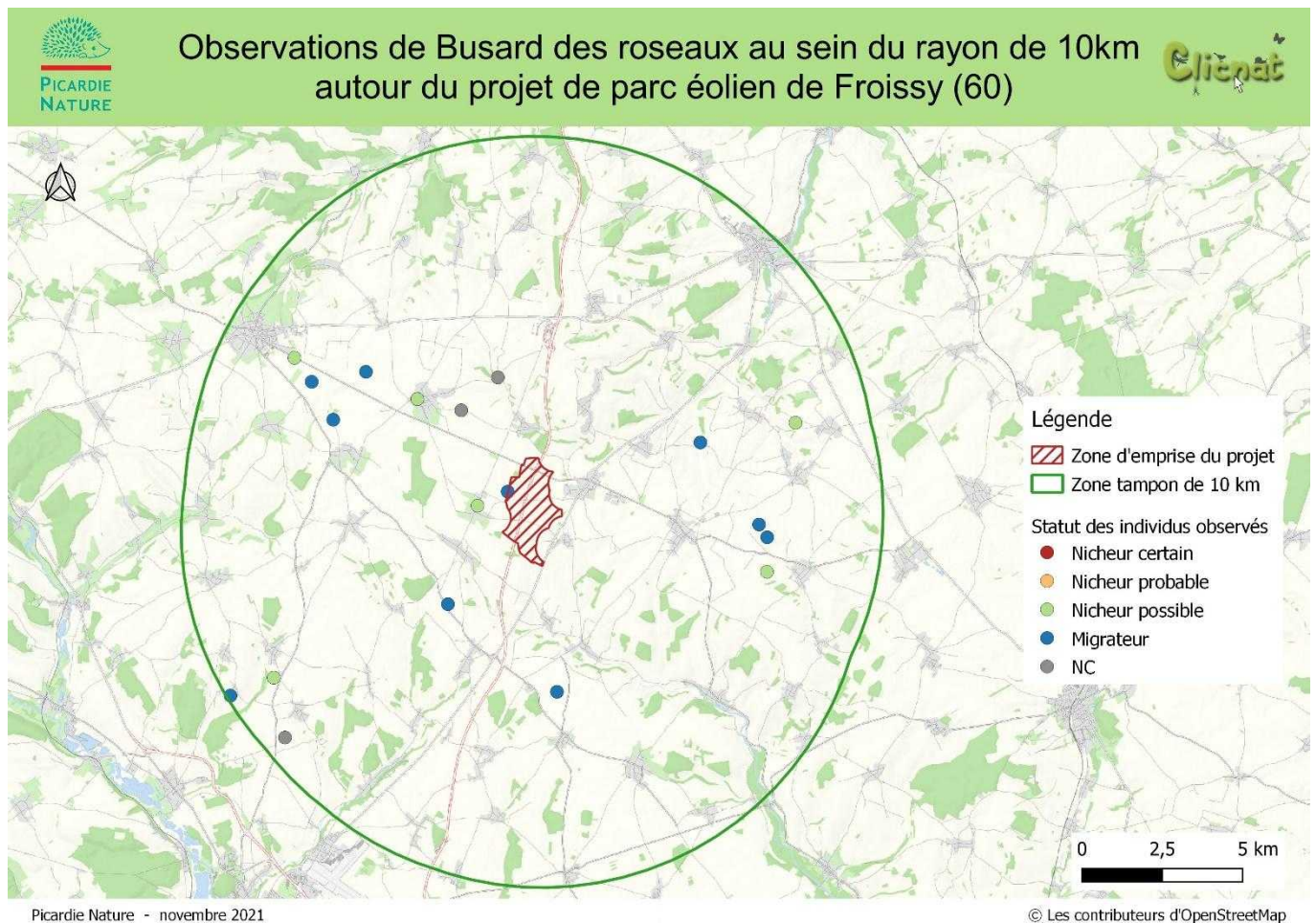
Carte 5 : Observations et statuts du Busard Saint-Martin dans un rayon de 10 km autour du projet éolien.

□ **Busard des roseaux – *Circus aeruginosus*** (Nb de citations : 21)

Le Busard des roseaux niche préférentiellement dans les roselières, mais il peut aussi nidifier dans les cultures de céréales, qu'il utilise également pour chasser.

Ce busard est observé principalement en migration sur tout le secteur (**Carte 6**). Il est observé en tant que nicheur possible sur les communes de Francastel (2002), Juvignies (2015), Lachaussée-du-Bois-d'Ecu (2002), Rotangy (2017), Saint-André-Farivillers (2013) et Thieux (2011).

Les enjeux pour cette espèce sont donc faibles dans le secteur. Des inventaires complémentaires seraient nécessaires afin d'affiner le statut de nidification du Busard des roseaux dans la zone.

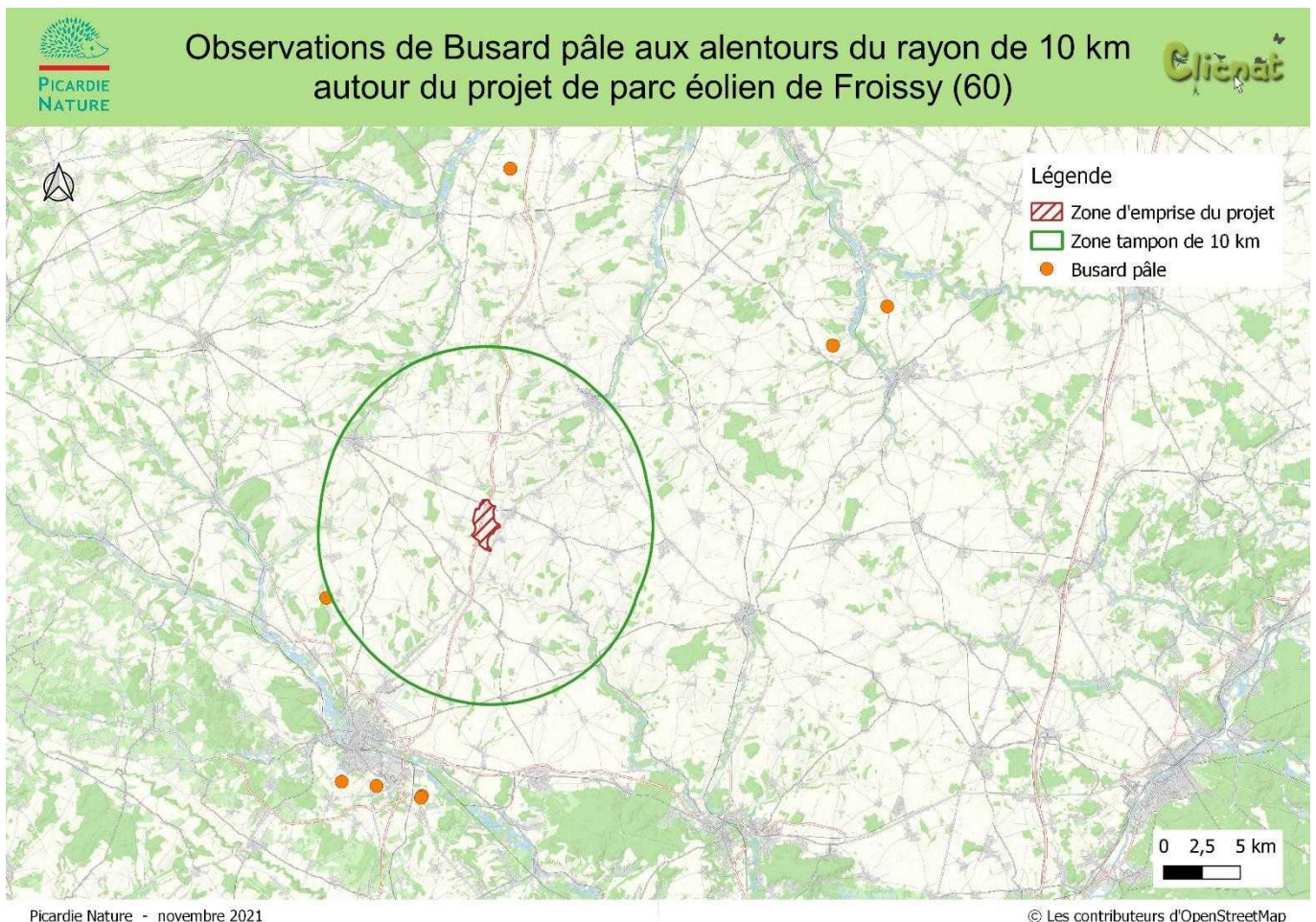


Carte 6 : Observations et statuts du Busard des roseaux dans un rayon de 10 km autour du projet éolien.

□ Busard pâle – *Circus macrourus* (Nb de citations : 0)

Le Busard pâle est de répartition orientale, mais en progression vers le nord-ouest depuis plusieurs années. Habituellement migrateur rare en France, il est désormais nicheur exceptionnel suite à sa première nidification française en 2020, dans le Pas-de-Calais.

Il n'y a eu aucune observation de Busard pâle sur la zone d'étude (**Carte 7**), mais l'une d'elle n'est qu'à quelques centaines de mètres en dehors de la zone tampon des 10 km. L'individu a été observé sur la commune de Verderel-lès-Sauqueuse en 2020. L'espèce a également été observée à 6km, sur les communes de Beauvais en 2019 et de Warluis en 2018. Puis entre 10 et 20 kilomètres sur les communes de Ô-de-Selle en 2020, Fontaine-sous-Montdidier (2019) et Gratibus (2021).



Carte 7 : Observations du Busard pâle à proximité du rayon de 10 km autour du projet éolien.

Les données de la base Clicnat indiquent que le secteur étudié est bien fréquenté par les Busards, notamment par le Busard Saint-Martin.

La construction d'éoliennes, c'est-à-dire la phase de chantier, durant la période de reproduction, peut perturber très fortement le Busard Saint-Martin qui abandonne alors complètement le site pour la saison de nidification.

Sur les zones abritant des Busards, il est donc important d'éviter de réaliser les travaux de construction d'éoliennes au cours de la période de reproduction de ces deux espèces.